

**GYMNASTIQUE
ACROBATIQUE**

**MANIFESTE
DU SPORT
2021-2022**

Dispositions spécifiques

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directrice adjointe de l'UNSS en charge de l'activité : Françoise BARTHÉLEMY

FFG

Agnès LICHTLE

Coordonnatrice FFG, en charge des pratiques fédérales

Carine CHARLIER

Directrice du Haut Niveau GAc FFG, présidente du comité technique GAc de l'UEG (Union Européenne de Gymnastique)

Mélanie AVISSE

Représentante FFG / Enseignante d'EPS
Académie de RENNES

UNSS

Brigitte JUNG

Enseignante d'EPS / Académie de ROUEN

Sophie BENOIT

Enseignante d'EPS / Académie de TOULOUSE

Valentine SIMON

Enseignante d'EPS / Académie de VERSAILLES

Référent (e) sport partagé

Appel à candidature

Délégué technique UNSS

Laurent LABEAUNE

Directeur du Service Départemental UNSS Var (83)
Académie de Nice

Dispositions Générales

Se référer à la Fiche Sport « Dispositions Générales ».

<https://opuss.unss.org/article/74002>

La lecture de cette fiche est obligatoire et complémentaire à la Fiche Sport Spécifique.

Dispositions particulières Gymnastique Acrobatique Excellence

Tous les élèves licenciés à l'UNSS sont autorisés à participer sauf :

- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** sur les listes des sportifs de Haut Niveau du Ministère des Sports : Elite, Senior, Relève et Reconversion
- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** sur la liste des sportifs des collectifs nationaux

*La **Gymnastique Acrobatique** est une activité mixte, alliance d'esthétisme, de dynamisme et de force. C'est une discipline de partenariat qui permet de travailler l'acrobatie, la création et la coordination en « équipe » dans un respect de technique et de sécurité.*

Championnats de France UNSS Équipe d'Établissement Gymnastique Acrobatique

Sont interdites de championnat par Équipe d'Établissement (en plus des restrictions / dispositions générales) :

- Les équipes comportant **UN** élève inscrit -en Gymnastique Acrobatique **ou** en Gymnastique Artistique- sur :
 - La liste des gymnastes classés FFG
- Les équipes comportant **UN** élève inscrit sur :
 - **La liste des Sections Sportives Scolaires et des Sections d'Excellence Sportive**
 - Les listes des sportifs de Haut Niveau du Ministère des Sports : Elite, Senior, Relève ou Reconversion
 - La liste des sportifs espoirs
 - La liste des sportifs des collectifs nationaux
 - La liste des gymnastes inscrits dans le PPF (Projet de Performance Fédéral)

Ces listes seront disponibles sur OPUSS et feront foi pour toute l'année scolaire.

	COLLÈGES ETABLISSEMENT	LYCÉES ETABLISSEMENT
COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	4 à 6 gymnastes (dont le Jeune Coach-Jeune Capitaine) Mixité autorisée	
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINE	1 Jeune Coach ou Jeune Capitaine obligatoire , de niveau académique, intégré à l'équipe et de la même AS, peut être (ou non) compétiteur selon la composition initiale de l'équipe et du format de compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE JUGE	1 jeune juge par équipe qualifiée, certifié niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
RÈGLEMENT	Code UNSS 2021-2024 - Programme « EQUIPE D'ETABLISSEMENT » Version actualisée en juin 2021	
TENUE DE COMPÉTITION	Les gymnastes représentent l'AS de leur établissement. En complément du chapitre « tenue de compétition » du code de pointage GAc UNSS, se référer au Règlement Fédéral dans lequel, notamment, les règles concernant les publicités sont indiquées.	
FORMULE DE COMPÉTITION	Un exercice collectif chorégraphié de 4, 5 ou 6 gymnastes, en musique, d'une durée maximum de 3 minutes, « musique avec paroles autorisées » 2 passages par équipe obligatoire / Classement = total des 2 passages	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique. <i>En cas d'égalité sur le championnat d'académie, il conviendra de se reporter aux modalités de départage des équipes définies page 2 du code de pointage UNSS de Gymnastique Acrobatique.</i>	
NOMBRE D'ÉQUIPES	26 équipes + DOM TOM	26 équipes + DOM TOM
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe Établissement Collèges 2022	Champion de France UNSS Équipe Établissement Lycées 2022

Précision : toute prise d'image est interdite sur le plateau de compétition, sauf personne identifiée par l'organisation.

Championnats de France UNSS Excellence Gymnastique Acrobatique

Les Championnats par Équipe d'Excellence sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive.

Conditions de participation : les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes :

- **Un seul niveau**, ouvert à tous les gymnastes, sauf les gymnastes inscrits sur :
 - Les listes des sportifs de Haut Niveau du Ministère des Sports : Elite, Senior, Relève et Reconversion
 - La liste des sportifs des collectifs nationaux

Équipes obligatoirement en championnat Excellence

- Les équipes comportant **au moins UN** élève inscrit sur les listes de sportifs Espoirs et des gymnastes inscrits dans le PPF/Projet de Performance Fédéral (mais interdit aux : Elite, Senior, Relève, Reconversion et sportifs des collectifs nationaux)
- Les équipes comportant **UN** élève inscrit sur les listes des Sections d'Excellence Sportive
- Les SES sont autorisées en EXC sauf si les licenciés sont sur les listes citées ci-dessus (HN et collectifs nationaux)

Ces listes seront disponibles sur OPUSS faisant foi pour toute l'année scolaire.

	COLLÈGES EXCELLENCE	LYCÉES EXCELLENCE
COMPOSITION DES ÉQUIPES	5 à 9 gymnastes (dont le Jeune Coach-Jeune Capitaine) Mixité autorisée L'équipe de base est composée de 2 unités différentes parmi : duo, trio et quatuor Une formation joker peut compléter cette équipe (formation au choix) Attention : UN gymnaste ne peut concourir que dans une seule formation !	
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINE	1 Jeune Coach ou Jeune capitaine obligatoire , certifié académique, intégré à l'équipe et de la même AS, peut être (ou non) compétiteur selon la composition initiale de l'équipe et du format de compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE JUGE	1 Jeune Juge UNSS par équipe, certifié niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence de Jeune Juge, l'association sportive concernée ne pourra pas participer au championnat de France	
RÈGLEMENT	Code UNSS 2021/2024 - Programme Excellence Version actualisée en juin 2021	
TENUE DE COMPÉTITION	Les gymnastes représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. En complément du chapitre « tenue de compétition » du code de pointage GAC UNSS, se référer au Règlement Fédéral dans lequel, notamment, les règles concernant les publicités sont indiquées. Cf Règlement Fédéral (II, B : la tenue de compétition)	
FORMULE DE COMPÉTITION	Chaque formation présente un exercice collectif chorégraphié, en musique, d'une durée maximum de 2 minutes, « musique avec paroles autorisées » Classement = total des 2 meilleurs exercices	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique <i>En cas d'égalité sur le championnat d'académie, il conviendra de se reporter aux modalités de départage des équipes définies page 2 du code de pointage UNSS de Gymnastique Acrobatique.</i>	
NOMBRE D'ÉQUIPES	26 équipes + DOM TOM	26 équipes + DOM TOM
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Collèges Excellence 2022	Champion de France UNSS Lycées Excellence 2022

Précision : toute prise d'image est interdite sur le plateau de compétition, sauf personne identifiée par l'organisation.

Championnats de France UNSS « Sport Partagé »

Gymnastique Acrobatique

	COLLÈGES SPORT PARTAGÉ	LYCÉES SPORT PARTAGÉ
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs maximum dont 2 élèves en situation de handicap (dossier MDPH obligatoire) Mixité autorisée	4 compétiteurs maximum dont 2 élèves en situation de handicap (dossier MDPH obligatoire) Mixité autorisée
JEUNE JUGE	1 Jeune Juge par académie Certifié académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence de Jeune Juge, l'association sportive concernée ne pourra pas participer au championnat de France	
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINE	1 Jeune Coach ou Jeune Capitaine certifié académique obligatoire par équipe qualifiée, intégré à la composition d'équipe qui peut être, ou non, compétiteur. En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France.	
RÈGLEMENT	Code UNSS GAc 2021-2024 « adapté » <i>en fonction de la nature des handicaps et en lien avec les animateurs d'AS</i>	
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (II, B : la tenue de compétition) et code de pointage GAc, chapitre généralités. Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
FORMULE DE COMPÉTITION	2 jours de compétitions	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Académique	
NOMBRE D'ÉQUIPES	Sur inscription début décembre 2021 auprès du service régional UNSS	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe Établissement Collèges Sport Partagé en Gymnastique Acrobatique 2021	Champion de France UNSS Équipe Établissement Lycées Sport Partagé en Gymnastique Acrobatique 2022

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats académiques par les coordonnateurs : **jeudi 7 avril 2022.**

Les championnats de France auront lieu à Albi (académie de Toulouse) du 9 mai au 12 mai 2022.

J1 : CLG EXC - LYC EXC / **J2 et J3** : CLG EE et LYC EE

EXCELLENCE : arrivée lundi 9 mai, compétition mardi 10 mai

EQUIPE ETABLISSEMENT : arrivée mardi 10 mai, compétition les mercredi 11 et jeudi 12 mai

Après les dates limites de transmission des qualifications académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement et Excellence ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : **Directement sur Opuss**

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral), avant la date butoir des phases qualificatives.

Saisie en ligne des Équipes Excellence

Chaque Service Régional inscrit ses Équipes Excellence pour le 10 décembre 2021

Adresse de saisie : **Directement sur Opuss**

Code d'accès : propre à chaque SR

Inscription des meilleurs Jeunes Juges académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Juges de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : **Directement sur Opuss**

Code d'accès : propre à chaque SR

Toutes les saisies se feront sur Opuss pour l'année 2021-2022.

Responsabilité « Jeunes Officiels – Vers une génération responsable »

Passerelle des Jeunes Juges entre l'UNSS et la FFG

La convention entre l'UNSS et la FFG précise que la certification Jeune Juge de niveau national permet une équivalence de niveau 1 fédéral dès lors que le (la) gymnaste est licencié(e) à la FFG.

La démarche à suivre est précisée dans la convention concernant les passerelles.

La convention et les avenants concernant les passerelles sont disponibles sur www.unss.org

Les AS qui ont connaissance d'élèves Jeunes Juges ayant fait l'objet de passerelles effectives avec la FFG sont priées de le faire savoir à leur service régional qui transmettra à la direction nationale afin de confirmer l'intérêt de la formation des enseignants, de mettre en avant cet engagement au service de l'activité et d'accompagner au mieux cette passerelle.

Innovation

Tous les 4 ans, après chaque olympiade, la CMN procède à une actualisation du code en Gymnastique Acrobatique, tant pour le niveau Equipe Etablissement que pour le niveau Excellence.

Les JO 2020 ayant été reportés, la fédération internationale a procédé en 2021 à une actualisation du code FIG.

Le code UNSS a été mis à jour et sera disponible sur OPUSS dès la rentrée de septembre 2021.

Annexe 1

**Associations Sportives classées dans les 3 premiers en 2020 et 2021
aux Championnats de France par Équipe d'Établissement
non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de
France UNSS par Équipe d'Établissement**

NÉANT

Collèges

NEANT

Lycées

NEANT

Les AS inscrites dans le tableau ci-dessus, ayant l'obligation de s'inscrire en excellence, ne peuvent engager une équipe en catégorie Établissement à finalité nationale sur l'année en cours

**Associations Sportives ayant réalisé un podium en 2020 des
Championnats de France Excellence
non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de
France UNSS par Équipe d'Établissement**

NÉANT

Collèges

NEANT

Lycées

NEANT

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

**Associations Sportives n'ayant pas assisté
au Protocole en 2021
et n'étant pas autorisées à participer en
Équipe d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT

**AS ayant fait forfait dans les dix jours
avant les Championnats de France en 2021 et
n'étant pas autorisées à participer
en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT

Annexe 5 – Règles Gymnastique Acrobatique



Protocole de compensation pour les équipes Sport Partagé.

Conformément à la classification **proposée** dans le guide joint dans la fiche sport,
<http://www.handisport.org/wp-content/uploads/2017/09/La-classification-jeune-handisport-maj12092017.pdf>

La CMN précise qu'elle se tient à la disposition de toute AS désireuse de s'engager afin de proposer un code adapté en fonction des profils d'élèves en situation de handicap.

Toute AS engagée sur un projet de sport partagé en Gymnastique acrobatique doit se faire connaître auprès de son service départemental et régional UNSS qui en fera part à la Direction Nationale au plus tard fin décembre 2021.

Annexe 6 – Règles minimales pour les championnats d'académie

Le championnat d'académie doit comporter au minimum deux des trois épreuves de la formule des championnats de France.

Le règlement peut être adapté pour faciliter l'organisation des championnats d'académie.

La participation à un championnat qualificatif est obligatoire (la richesse de la rencontre et l'expérience du jugement sont indispensables au développement de l'activité dans le respect des valeurs du sport scolaire).

L'organisateur devra mettre en place un déroulement qui permettra de respecter le cadre initialement proposé en qualifiant un nombre d'AS approprié, AS dont le niveau sera susceptible de prétendre à une qualification au niveau national. Le programme du championnat d'académie reste le même que celui du championnat de France.

FESTIGAc de Gymnastique Acrobatique UNSS – FFG 2022

Pré-Inscription – Fiche A

Retour à votre Direction Régionale UNSS pour le 31 janvier 2022 par e-mail puis envoi du Service Régional à la Direction Nationale à francoise.barthelemy@unss.org pour le 4 février.

ACADÉMIE :

Notre académie sera représentée au **FESTIGAc** de Gymnastique Acrobatique UNSS/FFG sur le **FESTIGYM** qui aura lieu du **4 au 6 Juin 2022** (le lieu reste à préciser).

OUI	<input checked="" type="checkbox"/>
-----	-------------------------------------

NON	<input type="checkbox"/>
-----	--------------------------

Nom de l'établissement :

Ville :

Nom Animateur d'AS :

Tél. portable :

.....

Souhait de participation d'une autre équipe :

OUI	<input type="checkbox"/>
-----	--------------------------

NON	<input type="checkbox"/>
-----	--------------------------

Nom de l'établissement :

Ville :

Nom Animateur d'AS :

Tél. portable :

La fiche B d'inscription vous parviendra fin février 2022 avec le nombre d'AS retenues pour chaque académie (un tableau sera à renseigner pour constituer les licences FFG)